



Élections au CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)

Si nous voulons nous faire entendre et faire que la CGT puisse porter sa voix,

ALLONS VOTER JEUDI 28 MAI !!!

Le CNESER est l'instance nationale consultative qui traite

- de la création des diplômes nationaux et l'habilitation des établissements à les délivrer
- de la répartition des emplois scientifiques
- des créations et fusions d'établissements, universités et ComUE

Il est obligatoirement consulté pour les contrats pluriannuels d'établissements, sur les schémas régionaux d'enseignement supérieur de recherche et d'innovation, et les projets de réforme et stratégies nationales.

C'est un lieu où les représentants des personnels peuvent s'informer et se prononcer et peser sur l'ensemble des choix qui engagent le rôle et la place de l'enseignement et de la recherche dans notre société.

Il est important, pour nous les personnels d'avoir des élus indépendants du gouvernement !

La CGT FERC Sup présente des listes dans tous les collèges :

- Collège A - Tête de liste : Camille Dumat (ENSA Toulouse) et Abdellatif Imad (Lille 1)
- Collège B - Tête de liste : Arnaud Macé (Besançon) et Françoise Astier (Aix-Marseille)
- Collège BIATSS : Tête de liste : Frédérique Bey (Lorraine) et Sylvain Rigollet (Bordeaux 3)
- Collège PSB – Tête de liste : Françoise Chambefort (Bourgogne Franche Comté), Nadine Delcarmine (Grenoble 2) et Thierry Ermakoff (ENSSIB)

**LE 28 MAI 2015 VOTEZ ET FAITES
VOTER CGT**

www.elections.fercsup-cgt.net

ATTENTION Note Mobilité Interne : RESTONS VIGILANTS !

Au contraire du SGEN, un syndicalisme de chef de service qui n'a de cesse que vouloir toujours plus individualiser les carrières pour mieux « inciter » à l'effort, la mobilité interne ne doit pas être l'occasion de mettre en place des jurys parallèles à la CPE. Le statut de la Fonction publique garantit la mobilité sur les postes de même corps et grade. Ne conditionnons pas cette garantie à des jurys ou des procédures de mobilités fondés sur des évaluations individuelles !

LE CHSCT N'EST PAS UNE INSTANCE DE RÉOLUTION DES PROBLÈMES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ ET RELATIFS AUX CONDITIONS DE TRAVAIL MAIS UNE INSTANCE D'ALERTE ET D'INTERPELLATION DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Le rôle du CHSCT n'est pas de résoudre les problèmes mais de mettre à jour les difficultés et les dysfonctionnements susceptibles de mettre en danger la vie, la sécurité ou la santé physique ou morale des personnels et de demander au président de l'université, de prendre toute disposition permettant d'y remédier. Selon les textes en vigueur, et notamment la directive européenne UE 89, le seul responsable de la santé et de la sécurité de tous les personnels travaillant dans l'établissement, qui a une obligation de résultats, non dérogatoire, c'est le chef d'établissement et personne d'autre, en l'occurrence le président de l'université. La sécurité et la santé des personnels ne se négocie pas. Nous, la CGT, nous siégeons au CHSCT pour nous adresser au président et lui demander de respecter ses obligations, pas pour nous substituer à lui.

Pour suivre votre syndicat :

www.cgt-utm.net

RIFSEEP un nouveau régime indemnitaire encore plus inégalitaire !

Après avoir supprimé la Prime Fonction Résultat (PFR) d'inspiration Sarkoziste, le gouvernement présentait le 6 novembre 2013 au Conseil Supérieur de la Fonction Publique un texte sur la mise en œuvre d'un nouveau Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Ce texte fit l'unanimité contre lui (20 contre, 1 abstention). Mais, droit dans ses bottes, le gouvernement est passé en force et a publié le 20 mai 2014, le décret 2014-513 portant création du RIFSEEP puis, le 5 décembre 2014, la circulaire afférente.

Une circulaire du 17 avril 2015 vient de redéfinir le calendrier de mise en œuvre :

- Généralisation du dispositif au 1^{er} janvier 2017
- Adhésion aux dispositifs du corps des administrateurs civils au 1^{er} juillet 2015
- Adhésion de l'ensemble des corps mentionnés à l'article 7 du décret 2014-513 du 20 mai 2014 (corps d'adjoints administratifs, de secrétaires administratifs, des attachés d'administration, des assistants de service social et des conseillers techniques de service social) au 1^{er} janvier 2016.
- Les décrets 2008-1533 du 22 décembre 2008 (PFR) et 2002-1105 du 30 août 2002 (indemnité forfaitaire des services sociaux) seront abrogés au 31 décembre 2015.

Le RIFSEEP reprend l'idée centrale de la PFR d'une prime composée d'une partie mensuelle ajustée sur les fonctions exercées, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), et d'une partie annuelle, le complément indemnitaire annuel (CIA).

Le montant de la partie fonction (IFSE) sera évalué à partir de trois critères : encadrement, technicité et sujétions particulières. Chaque poste de travail sera ainsi rangé dans un groupe de fonctions dûment « coté » ou « pesé ». Le CIA tiendra compte de la manière de servir à partir des résultats de l'entretien professionnel. Il s'élèvera entre 0 et 100% du montant maximal fixé.



La CGT FERC Sup dénonce fermement ce nouveau régime indemnitaire contraire à l'esprit de la Fonction publique de carrière telle qu'elle fut définie en France au sortir de la guerre et généralisée aux trois versants en 1984. Le RIFSEEP sape les piliers du statut général de la Fonction publique qui repose d'une part sur la qualification et le concours afin de fixer les corps et grade de prise de fonction de l'agent et d'autre part sur les droits et obligations du fonctionnaire pour s'assurer de sa conscience professionnelle. Ces piliers sont remplacés par l'individualisme, la concurrence et leurs cortèges d'inefficacité, de violence et de souffrance au travail.

Des études et des analyses édifiantes publiées par l'Observatoire des Inégalités

Site Internet www.inegalites.fr/

L'impact de la crise sur les niveaux de vie des catégories sociales.

L'Observatoire des inégalités montre que la crise ne touche pas de la même manière toutes les catégories sociales. Les familles monoparentales comme les salariés les moins qualifiés sont plus durement touchés que le reste de la population. Ce sont des situations extrêmement fragiles et difficiles que vivent une partie de nos collègues de travail. Les politiques actuelles d'individualisation fragilisent encore plus les salariés les moins payés en valorisant trop souvent les salariés les plus qualifiés.

Plus que jamais, restons attentifs, bienveillants et solidaires envers tous nos collègues, sachons construire du collectif car seules les luttes des salariés permettront de faire valoir leurs intérêts !!

NOUS DISONS **NON** À L'INDIVIDUALISME, **OUI** À LA SOLIDARITÉ

Depuis 2007 nous subissons une perte de pouvoir d'achat de 9%, comme l'affirme le Ministre de la Culture et de la Communication Fleur Pellerin. Sur 10 ans, avec un même calcul, la baisse de pouvoir d'achat est même de 13%. Le pouvoir d'achat des fonctionnaires est plombé par les faibles augmentations du point d'indice dans les années 2000, puis carrément son gel depuis juillet 2010. Depuis cette date, c'est "zéro augmentation générale", alors que l'inflation a elle progressé de 6%.

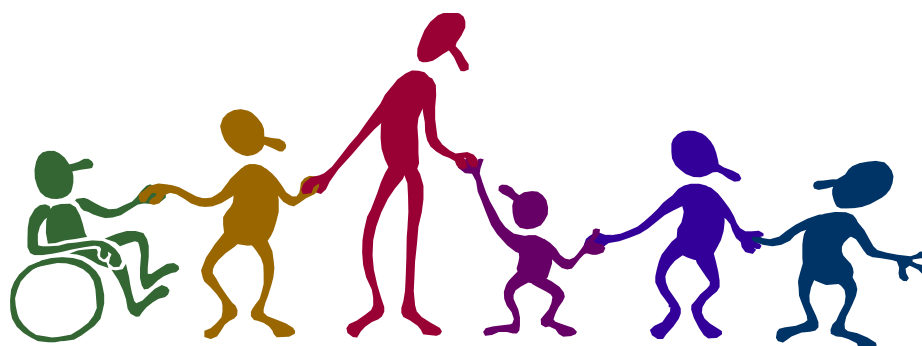
Par ailleurs, selon la note du 3 novembre 2014 de « l'Observatoire des inégalités », il y a deux France, d'un côté celle du progrès avec des revenus qui augmentent et des conditions de vie qui s'améliorent et de l'autre le décrochage par le bas des catégories populaires.

« Les revenus des plus défavorisés diminuent désormais, du jamais vu depuis les années 1970. Il s'agit d'un tournant historique. L'enrichissement d'une partie des "super-riches" a été considérable, mais le problème de la France aujourd'hui n'est plus là, c'est un fossé croissant entre les catégories populaires et les couches aisées au sens large, qui se creuse. »

En résumé : les riches continuent de s'enrichir et les plus pauvres s'appauvrissent !!

NOUS DISONS **NON** À L'AUSTERITÉ, **OUI** AU PROGRÈS SOCIAL

Les manifestants lors de la journée du 9 avril ont exprimé massivement avec enthousiasme et détermination leurs exigences revendicatives en matière de salaire et de pension, d'emploi, d'amélioration des conditions de travail et de la protection sociale, mais aussi pour un développement des services publics qui réponde aux besoins des populations. Ils ont donc clairement affiché leur opposition aux politiques d'austérité conduites par le gouvernement et inspirées par le patronat, MEDEF en tête. Gouvernement et patronat doivent entendre le message et les exigences sociales exprimées.



LE 1er MAI : PROLONGEONS LA MOBILISATION DU 9 AVRIL !

- l'arrêt des politiques d'austérité et d'aides sans conditions aux entreprises, renforcées par le Pacte de responsabilité et le projet de loi Macron. 6 milliards de Crédit d'Impôt Recherche = 100.000 emplois dans l'ESR !
- la fin des suppressions et des gels d'emplois et la création d'emplois statutaires permettant la résorption de l'emploi précaire et le bon accomplissement de toutes les missions de recherche et d'enseignement ;
- des mesures budgétaires d'urgences pour les universités et les organismes de recherche, rétablissant à un niveau satisfaisant le soutien de base des laboratoires et des services ;
- l'arrêt des restructurations à marche forcée des COMUE et le maintien du caractère national des EPST comme du statut national des personnels de l'ESR ;
- un moratoire sur le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;
- des moyens supplémentaires pour lutter contre la précarité, démocratiser l'enseignement supérieur et garantir la réussite de tous les étudiants ;
- une hausse immédiate du pouvoir d'achat par le dégel du point d'indice et par un rattrapage uniforme des pertes subies depuis des années – et une revalorisation des salaires et des carrières ;
- le maintien et l'amélioration du statut général de la Fonction Publique et des statuts particuliers qui sont autant de garanties pour les citoyens ;
- la défense de notre protection sociale.



**Manifestation
toulousaine :
10h place du capitole**

**12h30
GARDONS la Bourse du
travail
Rassemblement autour
d'un repas fraternel**

